

# Politique d'utilisation des technologies de l'information

Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc.  
L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.

## OBJET

Groupe Bellemare met en place une politique encadrant l'utilisation de son réseau, de ses systèmes informatiques ainsi que des mesures de sécurité pour en assurer la protection. Cette politique définit ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas en matière d'utilisation des équipements de technologies de l'information.

## DROIT DE PROPRIÉTÉ

Groupe Bellemare est propriétaire de toute information ou message créé, envoyé ou enregistré par le biais de ses logiciels et équipements des technologies de l'information.

Groupe Bellemare détient un droit à la vérification, à la surveillance ainsi qu'à la destruction de toute information ou message contenus dans ses logiciels et équipements.

Aucun membre du personnel ne peut se prévaloir d'une notion de propriété privée si elle ou il crée, envoie ou enregistre des informations de tout ordre lors de l'utilisation à des fins personnelles des technologies de l'information appartenant à Groupe Bellemare.

## RESPONSABILITÉS

Il est de la responsabilité de chaque membre du personnel ayant des accès aux ressources technologiques de Groupe Bellemare de connaître les limites imposées par cette politique et de les appliquer en tout temps et en toute circonstance.

- EMPLOYEUR
  - S'assure de maintenir la politique à jour
  - La rendre accessible aux membres du personnel
  - D'offrir les explications nécessaires afin que chaque membre de Groupe Bellemare la maîtrise
  - Assure la confidentialité et le contrôle d'accès des données personnelles et confidentielles pour l'ensemble de son personnel
  - Maintien des registres journaliers de l'utilisation de l'Internet
  - Assure la sécurité de l'ensemble des technologies de l'information, la sauvegarde des données (à l'exception de celles enregistrées sur les bureaux individuels) ainsi que la pérennité du service des technologies de l'information
  
- EMPLOYÉ(-E)
  - Est l'unique responsable des équipements et des codes d'accès qui lui sont remis
  - S'assure de bien comprendre et de respecter cette politique



## Politique d'utilisation des technologies de l'information

Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc.  
L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.

- Suivre toutes les formations de cybersécurité exigées par les TI et de les mettre en application
- Demander des éclaircissements au besoin

### UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Afin de protéger l'intégrité des technologies de l'information ainsi que des données que ces dernières contiennent Groupe Bellemare demande à son personnel d'agir avec précaution et discernement, faire preuve de circonspection et de vigilance lors de leur utilisation.

- **USAGES AUTORISÉS**
  - Pour tout travail, toute communication liés aux tâches et aux responsabilités de chaque employé(-e)
  - Pour consulter des sites reliés à aux tâches et aux responsabilités de chaque employé(-e)
  - Pour consulter des sites à des fins personnelles hors des heures de travail
    - **IMPORTANT**, cette permission peut être révoquée ou modifiée à tout moment et pour toute raison. Cette permission n'est pas un droit
    - **IMPORTANT**, le choix des sites visités doit rester dans le cadre de cette politique
- **USAGES NON-AUTORISÉS**
  - Poser tout acte considéré comme illégal selon les lois, les règlements du Québec et du Canada ou selon les politiques de Groupe Bellemare
  - Téléverser, transmettre ou diffuser des données privilégiées ou confidentielles à un tiers non-autorisé à les recevoir
  - Utiliser les codes d'accès d'une ou d'un collègue
  - Laisser une ou un collègue ou un tiers utiliser ses codes d'accès
  - Divulguer ses codes d'accès
  - Ouvrir un courriel d'une source inconnue ou représentant un risque
  - Publier ou diffuser de l'information, des commentaires ou des opinions de tout genre que ce soit au nom de Groupe Bellemare ou pas sans avoir l'autorisation
  - Publier ou diffuser via les communications des messages haineux, racistes, à connotation sexuelle, harcelants ou tout autre allant à l'encontre de la *Charte des droits et libertés de la personne* (Québec) ou de la *Charte canadienne des droits et libertés* (Canada)
  - Télécharger des logiciels, des programmes ou autre sans l'autorisation des TI

 # groupebellemare.com #	Technologies de l'information	Numéro: <b>TI – 001</b> Version : 4 Date : juillet 2025 Révision : 2028	
<h2>Politique d'utilisation des technologies de l'information</h2>			
<small>Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc. L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.</small>			

- Poser intentionnellement toute action ou geste qui pourrait compromettre la sécurité du réseau ou des équipements
- Utiliser à des fins personnelles ou pour des tiers non-autorisés des données tels que des lettres, des plans, des devis, etc. préparés dans le cadre des opérations de Groupe Bellemare
- Accéder à des sites illégaux (Web caché [Dark Web]), immoraux (sexualité, pornographie), de jeux d'argent
- Désactiver les systèmes de sécurité à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale d'un responsable autorisé à le faire
- De sauvegarder des données sur un support externe

### MOTS DE PASSE

- PROTECTION DES MOTS DE PASSE  
Les mots de passe constituent une caractéristique importante pour la sécurité de nos systèmes et sont la ligne de front permettant d'assurer la protection de nos ressources technologiques.
  - Les usagers sont responsables de prendre les mesures appropriées pour choisir un mot de passe fort et de le sécuriser en tout temps.
  - Il est important d'être conscient qu'un mot de passe est un renseignement confidentiel qui ne doit jamais être partagé ou divulgué à quiconque.
  - Lorsqu'un employé entre son mot de passe, il doit s'assurer que personne ne peut visualiser le clavier.
  - En quittant son poste de travail pour dîner, pour la pause ou autre, l'employé(-e) doit verrouiller sa session.
  
- DUREE DE VIE DU MOT DE PASSE  
La durée de vie du mot de passe sur les sessions informatiques est de 1 an. Un avis est acheminé pour effectuer le changement de mot de passe. Le système ne permet pas d'utiliser les dix derniers mots de passe. Après 5 tentatives infructueuses d'entrée des mots de passe, l'accès se ferme automatiquement pour une période de 10 minutes.
  
- RÈGLE DE COMPLEXITÉ DES MOTS DE PASSE
  - Ils doivent contenir un minimum de 8 caractères et contenir au moins une lettre majuscule ainsi qu'un chiffre.
  - Il est interdit d'utiliser un mot du dictionnaire comme mot de passe (exemple : janvier, voyage, etc.)

## Politique d'utilisation des technologies de l'information

Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc.  
L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.

### ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Tout achat de matériel relié aux technologies de l'information doit être approuvé et acheté par le département des technologies de l'information.

### INSTALLATION DE LOGICIELS

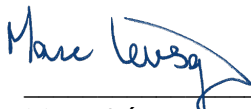
Tout logiciel utilisé à l'interne doit être installé par le département des technologies de l'information. Il est interdit à quiconque d'installer des logiciels qui n'ont pas été autorisés et installés par le département des technologies de l'information.

### GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Il est fortement recommandé, une fois par année, de faire un ménage des courriels ainsi que tout enregistrement qui n'est plus nécessaire.

### CONSÉQUENCE DISCIPLINAIRE

Toute personne qui contrevient à cette politique, aux directives et aux procédures doit s'attendre à une intervention pour corriger la situation non conforme. En l'absence d'un retour à la conformité, la personne fautive s'expose à une mesure disciplinaire suivant la gradation disciplinaire et pouvant aller au congédiement.



Marc Lévesque  
Directeur des technologies de l'information